

RAPPORT SUR PHILIPPE NARMINO, MAGISTRAT

Le Président du Tribunal Philippe NARMINO mène une vie personnelle qui est indigne de celle d'un magistrat (1). Son activité professionnelle est entachée de jugements iniques et ses relations sont fort critiquables (2). Le grand train de vie qu'il mène depuis des années est assuré par ses amis (3). Enfin, sa gestion de la Croix Rouge Monégasque serait explosive (4).

1. Une vie personnelle indigne de celle d'un magistrat

Les relations au sein du couple de M. Philippe NARMINO sont, à l'évidence, des plus distendues. Comme certains l'affirment, son épouse lui reprocherait-elle ce que de nombreuses personnes savent et qui est avéré : son homosexualité ?

En effet, depuis une vingtaine d'années, M. NARMINO a une liaison amoureuse avec xxxxxxxx xxxxxxxx, fils du célèbre agent du *show bizz* des années 1960. Leurs relations se sont nouées à Monaco où xxxxxxxx a souvent séjourné. Ce dernier vit actuellement à Paris, sans autre précision.

En outre, M. NARMINO s'est épris, en 2005, d'un Anglais, plus jeune que lui, vivant à Monaco. Néanmoins, son nom n'a pu encore être obtenu.

De surcroît, l'homosexualité de ce magistrat est connue en Principauté, mais aussi dans les communes avoisinantes, du fait qu'il fréquente, assidûment, certains nudistes dépravés, de la plage des Pissarelles [<http://www.plagesmed.fr/plages/alpes-maritimes/cap-dail/pissarelles-plage.html>] et du Cap-Estel à Cap-d'Ail où son bateau relâche souvent.

Parmi ces pervers, un Inspecteur de Police de la Sûreté Publique, habitué des Bains Douches de Nice, xxxxxxxx xxxxxxxx.. Celui-ci ne cache pas la protection que le magistrat lui apporte, n'hésitant pas d'ailleurs à laisser entendre qu'il sait beaucoup de choses sur lui. De plus, les multiples interventions faites par le Président NARMINO auprès des différents directeurs de la Sûreté Publique en faveur de son petit protégé xxxxxxxxxx sont sues de très nombreux officiers, avec toutes les déductions et commentaires que cela entraîne...

Plus grave encore: les services spéciaux français savent qu'ils ont des moyens de pression très forts sur le Président NARMINO eu égard à ses penchants pervers. En effet, des informations précises ont été communiquées à son sujet par la Gendarmerie Maritime, à la D.P.S.D., la Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense. De la sorte, il est impensable que les R.G., les Renseignements Généraux, voire la D.G.S.E., la Direction Générale des Services Extérieurs, n'aient pas été également saisis.

Les fréquentations homosexuelles de M. NARMINO ont été constatées, depuis 1999, par les gendarmes maritimes de Toulon dont la vedette est basée à Nice. De la sorte, depuis, la perversion

sexuelle de ce magistrat est-elle connue au Palais de Justice de Nice, mais également de la Police et de la Gendarmerie des Alpes-Maritimes.

2. Une activité professionnelle entachée de jugements iniques et de relations fort critiquables

M. NARMINO, sans être un très fin juriste, est un Président de Tribunal qui connaît son métier et qui est bien vu du personnel administratif des Services Judiciaires.

Néanmoins, il a la réputation d'être peu travailleur. En effet, contrairement à de nombreux collègues du Palais, il arrive rarement au bureau avant 9 heures ; il prend ses aises pour le déjeuner; il ne part que peu souvent tard le soir et il est rare qu'il apporte un dossier à son domicile pour s'avancer dans son travail.

En outre, les mardis après-midi, officiellement réservés à ses activités de la Croix-Rouge, il est souvent vu sur les terrains de tennis, sport qu'il pratique aussi lors de certaines autres demi-journées de la semaine.

De plus, tous les magistrats savent qu'il sait, pour des raisons de procédure ou d'opportunité, se débarrasser des dossiers épineux, en les attribuant à des collègues. Ainsi, le récent départ de son séide, [REDACTED] (1), doit-il constituer pour lui un vrai problème. C'est notamment par son intermédiaire qu'il a réussi, sans vraiment apparaître, à régler beaucoup de dossiers au détriment flagrant de certains justiciables, ce qui a porté gravement tort à la Justice de la Principauté.

Par ailleurs, les relations de M. NARMINO avec l'ex-Procureur Général [REDACTED] (2) et avec le Président [REDACTED] (3) lui ont facilité le traitement de nombreux dossiers à sa convenance. Il n'en [?] a été de même avec l'ancien Procureur Général Daniel SERDET, et ce malgré leurs contacts qui paraissaient parfois distants.

Les deux liens entre tous ces magistrats? La Grande Loge de France et un patron: M. [REDACTED] (4). D'où les relations étroites qu'entretiennent M. NARMINO et [REDACTED] (5), le Conseiller de Gouvernement.

Les magistrats du « clan de [REDACTED] (4) » se réunissent régulièrement pour des repas. Ainsi, sont-ils vus régulièrement dans plusieurs grands restaurants des Alpes-Maritimes et du Var.

Cette appellation « clan de [REDACTED] (4) » a été donnée lors de la fameuse affaire judiciaire visant les prêteurs du Casino de Monte-Carlo, dans les années 1997-1998. De très importantes sommes d'argent avaient été détournées, grâce à un système mis en place par l'ancien directeur des jeux et Conseiller National [REDACTED] (5), sous la houlette de M. [REDACTED] (4). Or seules de simples poursuites pour des délits mineurs ont été engagées sur réquisition du Procureur Général [REDACTED] (6). Et cette affaire s'est traduite par des peines ridicules, grâce à la complicité de M. NARMINO.

Ce dernier s'est également gravement compromis en prononçant plusieurs mesures scandaleuses à l'encontre de deux sœurs de son ami intime M. [REDACTED] (7). Elles ont été prises dans l'affaire opposant ce dernier et celles-ci pour les frais d'entretien et la tutelle de leur mère. Une procédure sordide qui a choqué de nombreux magistrats, parmi lesquels il n'a d'ailleurs pas trouvé de collègue pour le représenter. A la demande de M. [REDACTED] (7), il n'a donc pas hésité à tomber dans l'iniquité

absolue sur les plans judiciaire et moral. Cette affaire l'a discrédité définitivement auprès de très nombreux Monégasques et résidents.

Par ailleurs - mais ceci reste à vérifier -, M. NARMINO aurait présidé lui-même une audience au cours de laquelle aurait comparu son amant, l'Anglais dont il a été parlé (Cf. *Supra*).

D'autre part, avant qu'elles ne soient évoquées devant le Tribunal, certaines affaires, notamment immobilières, le sont lors des repas réguliers auxquels participe le Président NARMINO au restaurant REBUCHON au Métropole. Ils sont organisés par M. ██████████ (8), le représentant des agents immobiliers, M. ██████████ (9), agent immobilier, et par M. ██████████ (10), frère de ce dernier et directeur de la ██████████ (11).

Quant aux affaires traitées au domicile d'un ex-avocat véreux, M. Maxime GORRA (12) ██████████, boulevard ██████████ ██████████. Curieusement, les piliers des dîners organisés sont outre M. NARMINO, Mme ██████████ (13), expert-comptable ██████████ ██████████, épouse de M. ██████████ (8), ainsi que M. ██████████ (14). Quant aux personnes qui viennent chercher «les conseils du Président», ce sont surtout des Italiens. mais également ceci reste à vérifier -, des Russes.

Notons qu'un autre acteur de ces «arrangements» est l'expert-comptable M ██████████ (15), ██████████, rue ██████████, associé de Mme ██████████ (16). En revanche, son fils, ██████████ (17), est, lui, soigneusement tenu à l'écart de ces combines. Soulignons de surcroît que M ██████████ (15) et M. GORRA ont été associés. Leurs bureaux étaient ouverts au Centre ██████████, boulevard ██████████ ██████████ à Beausoleil [France]. Depuis, M ██████████ (15) y a installé sa SARL d'expertise, la (18). De plus; tous les deux avaient des contacts suivis avec les individus mêlés au scandale HOBBS-MELVILLE, société dont ██████████. Rélevons également que M ██████████ (18), depuis devenu avocat, y possède lui aussi son cabinet.

Par ailleurs, une grosse affaire immobilière a été traitée, boulevard des Moulins, sans autre précision, entre M. ██████████ (7) et l'avocat ██████████ (7bis) ██████████ boulevard ██████████. Les véritables investisseurs sont des mafieux ██████████ (19). Plusieurs des réunions pour préparer la vente ont été tenues en présence du Président NARMINO.

Enfin, ce dernier et M. ██████████ (20) sont parfois invités lors de repas organisés, dans la villa La ██████████, à Roquebrune [France], villa que possède ██████████ (21), ██████████, avenue Princesse Grâce [Grace, à Monaco], propriétaire de la ██████████ (22) ██████████, sise ██████████, boulevard d'Italie [Monaco].

Il s'agit d'un maffieux notoire, qui représente les intérêts d'une branche de la Maffia ██████████ (23) pour le commerce de ██████████ (24) en ██████████ (25). Par ailleurs. ██████████ (21) est actuellement poursuivi en Italie par le Parquet de Milan, à la suite d'une vaste affaire de corruption, la Médiaset, dans laquelle est personnellement impliqué le Président du Conseil Silvio BERLUSCONI.

Notons que M. NARMINO ne peut ignorer les poursuites dont fait l'objet ██████████ (21).

Mediaset, dont est au courant l'Inspecteur ██████████ (26), connaît aussi la position élevée de ██████████ (21) dans la Maffia ; ce dont il a forcément informé son protecteur. Malgré cela, M. NARMINO conseille ce chef maffieux. Qui plus est, il n'a pas été insensible aux avances que lui a faites un homosexuel (notoire) le fils de ██████████ [tel comme écrit] (21 et / ou 27). Tous les deux ont été vus, à plusieurs reprises, dans un hôtel de un lit de...

Quant aux services secrets italiens du puissant SIS (Service de renseignement civil), ils savent, eux aussi, que le Président NARMINO et [REDACTED] (21 et / ou 27) se fréquentent grâce à un intermédiaire influent: l'ex-Procureur Général [REDACTED] (18), l'avocat officiel de [REDACTED] (21 et / ou 27).

3. Un grand train de vie assuré par ses amis

Le Président NARMINO ne fréquente que des personnes riches. Ainsi, ne met-il jamais la main à la poche, tant pour ses vacances, toujours offertes par M. [REDACTED] (7), que pour ses sorties dans les plus grands restaurants et pour l'entretien de son bateau, le [REDACTED] (28), inscrit à Monaco.

L'achat de ce dernier a été entièrement financé par M. [REDACTED] (7) et par l'expert-comptable [REDACTED] (29), [REDACTED], boulevard des Moulins. De surcroît, il est entretenu, gratuitement, par les établissements [REDACTED] (30), SAM dans laquelle M. [REDACTED] (7) possède 20% des actions.

De plus, les frais d'entretien et d'hivernage sont supportés par M. [REDACTED] (7) et par M. [REDACTED] (31), l'autre actionnaire de cette SAM, domicilié [REDACTED], avenue [REDACTED]. Relevons que très nombreux sont les habitués du port qui connaissent cette compromission.

4, Une gestion explosive de la Croix Rouge Monégasque?

En sa qualité de Secrétaire Général de la Croix-Rouge Monégasque, M. NARMINO occupe un poste de très haute confiance. Or, depuis quelques mois, circulent en ville des informations selon lesquelles d'importants détournements auraient été commis au détriment de cette association.

Ainsi, disent de nombreuses personnes, un tableau aurait été offert à la Croix-Rouge par une résidente, laquelle l'aurait retrouvé dans un commerce d'art, où il avait été mis en vente. Or, renseignements pris par cette riche résidente, ce tableau aurait été livré à ce commerçant par [REDACTED] (7)

Dans l'attente que cette affaire - si affaire il ya - soit tirée au clair, un certain nombre de questions se posent :

La C.R.M .[Croix Rouge Monégasque – à ne pas confondre avec La Croix Rouge] a-t-elle été bénéficiaire récemment d'un tableau ?

Ce don a-t-il été répertorié sur un registre *ad hoc* ? A-t-Il été expertisé? Par qui ? À quel prix ?

Ce tableau a-t-il été mis en vente? Par qui? À quel prix? Un intermédiaire est-il intervenu?

En outre, toujours selon ces informations. qui sont d'ailleurs de plus en plus commentées, il apparaîtrait que M. [REDACTED] (7), par le canal de sa S.A. [REDACTED][tel qu'écrit] (32), boulevard des Moulins, gèrerait les biens immobiliers appartenant à la Croix-Rouge. De surcroît, c'est son agence qui procéderait aux transactions de biens divers et ce, moyennant des commissions. Là encore, nombre de personnes s'interrogent, notamment sur les points suivants:

- y a-t-il vraiment besoin de passer par une agence ?

- Pourquoi [REDACTED] (32)? Et les commentaires de se porter sur les liens – connus - entre MM NARMINO et [REDACTED] (7).

- Les transactions sont-elles répertoriées dans un registre *ad hoc* ? Quels sont les éventuels pourcentages versés à M. [REDACTED] (7)?

Quoi qu'il en soit, certaines personnes bien informées affirment:

- que ce don de tableau a effectivement eu lieu ;

- que la donatrice ne veut pas en parler, eu égard aux fonctions de M. NARMINO;

. qu'aucun registre d'enregistrement des dons n'est tenu à La Croix-Rouge;

[REDACTED]

- que M. [REDACTED] (7) n'a aucune compétence pour estimer des œuvres d'art.

De plus, certains disent le profond embarras dans lequel se trouve, depuis que ces informations circulent, Mme [REDACTED] (16), responsable de la comptabilité de la Croix-Rouge et, par ailleurs, très liée, même en affaires, avec M. NARMINO et M. [REDACTED] (7).

Édition faite par BIMCAM (www.bimcam.com), le 30 janvier 2013, en toute urgence, pour valoir ce que de Droit, avec référence Club 137.